

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15	Secrétaire de séance : Joceline MARQUES				
Date de convocation : 03/12/2018	Comité secret : non				
Absents: 0	Excusé (e) s : 3	Nombre de présents : 12	Pouvoirs : 3	Votants : 15	Quorum exigé : 8

L'an deux mille dix-huit le lundi 10 décembre à 18h00, le conseil municipal de Lapeyrouse Mornay dûment convoqué s'est réuni en séance sous la présidence de Mme Nicole DURAND, Maire.

Étaient présents : DURAND Nicole, GARAND Denis, ZOWIEZ-NEUMANN Paul, BEGOT Annie, BARATIER Maurice, CLAVEL Jérôme, GOUDARD Nadine, JOVANOVIC Michel, KHOMSI Brigitte, MARQUES Joceline, REYMOND Muriel, COMBET Isabelle, LAUGIER Emile.

Étaient excusées : FRANCOIS BRAZIER Florence (pouvoir à REYMOND Muriel) ; GIRARD Marius (pouvoir à JOVANOVIC Michel) ; KHOMSI Brigitte (pour à GARAND Denis)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018

DESIGNATION DE LA NOUVELLE COMMISSION ELECTORALE

A compter du 1^{er} Janvier 2019 sera mis en place au niveau national le Répertoire Electoral Unique. Ce répertoire permet la mise à jour en continu des listes électorales, à l'initiative des communes ou de l'INSEE. Cette nouvelle démarche implique la création d'une nouvelle commission électorale dans chaque commune. Pour la nôtre, la Commission doit être composée de trois conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire, et deux conseillers d'opposition. Sont désignés : Michel JOVANOVIC, Joceline MARQUES et Muriel REYMOND pour la liste majoritaire ; et Isabelle COMBET et Emile LAUGIER pour la liste d'opposition.

REPAS DES AINES

Il a eu lieu le 24 novembre dernier, et s'est déroulé dans une très bonne ambiance. Le repas a été très apprécié, l'ambiance était bonne. Seul petit bémol, par rapport à l'heure un peu tardive pour mettre de la musique... Il est évoqué l'idée, pour l'année prochaine, d'un petit intermède musical au moment du Trou Normand.

COLIS DE NOEL

Ils seront distribués la semaine avant Noël par les Conseillers Municipaux. 12 dames, 11 messieurs et 12 couples se verront offrir un colis fait de gourmandises sucrées ou salées.

PERSONNEL MUNICIPAL

L'agent technique a été tuteur d'un jeune stagiaire de Troisième pendant deux semaines.

Un recrutement de remplacement a été effectué à la Poste et à la Cantine, puisque que l'agent de La Poste effectue depuis le 1^{er} Décembre le remplacement de congé maternité de la secrétaire de mairie.

A noter les fermetures de la Poste les Mercredi 26 Décembre et 2 Janvier. Par ailleurs, pendant les fêtes de fin d'année, la Mairie sera fermée le 24 Décembre. Par contre elle sera ouverte le lundi 31 décembre de 13 h 30 à 16 h pour permanence d'inscription sur les listes électorales.

Enfin, le Samedi 15 Décembre à 11 h, un moment convivial est prévu pour le « Noël des Agents » de la commune.

TRAVAUX

Salle des Mariages : Il est décidé de rénover la Salle des Mariages. Début Janvier, une réunion sera organisée pour définir les modalités de cette rénovation (éclairage, peintures...)

Signalétique : Le marquage au sol complétera la pose des panneaux qui a été effectuée entre fin octobre et début novembre. Ce marquage sera effectué au plus tôt, mais est conditionné par la météo qui doit être favorable pour que les peintures « accrochent » sur le goudron.

Pour 2019, un devis sera demandé afin de refaire la signalétique de la RD 519 (traverse du village)

Renforcement réseau en Brulefer

Voirie communale notamment en Boisvieux : un courrier sera fait par rapport aux dégradations des voiries communales du fait du passage régulier d'un car (hors circuit de desserte).

Bilan des contrôles périodiques :

- Sol à revoir à l'aire de jeux
- Stade et buvette : problèmes électriques, éclairages, parking, cage de foot
- Poste : bloc éclairage de secours à changer
- Eglise : paratonnerre à revoir, guirlande à enlever, plancher du clocher à rénover
- Ecole : problème électrique
- BAES (blocs autonomes d'éclairage de sécurité) : 17 doivent être changés.

Des devis seront demandés afin de chiffrer ces travaux nécessaires.

ORDURES MENAGERES et DECHETS

Suite aux incivilités qui perdurent et au manque de respect des ilots de propreté, il est proposé d'instaurer un système d'amende envers les personnes qui déposent de façon illicite des déchets ou autres ordures. Le conseil municipal approuve ce principe et décide, par délibération adoptée à l'unanimité, de facturer forfaitairement à 80 € chaque intervention d'enlèvement de ces dépôts illicites. Une information sera faite dans le bulletin municipal de Décembre.

COMMISSION MEMOIRE

Il est proposé, dans le cadre d'un projet « Mémoire », la création d'une commission municipale dont la mission sera de rassembler un maximum d'informations, souvenirs, histoires pour constituer et faire perdurer la Mémoire de Lapeyrouse.

Elle sera composée de : Nicole Durand, Denis Garand, Annie Bégot, Joceline Marques, Nadine Goudard, Florence François Brazier, Brigitte Khomsi, Isabelle Combet.

La commission se réunira pour la première fois en début d'année.

INFORMATIONS DIVERSES

Pont sur le Dolon : propriété du Département de la Drôme, le pont a fait l'objet d'une réunion début décembre entre les différents partenaires afin d'assurer l'entretien du lit du torrent (végétation, matériaux...).

Bilan Génération en Fêtes : de nombreux visiteurs sur les deux jours : environ 1500 personnes. L'édition sera poursuivie sur 2019

Concernant la Zone d'Activité et le PLU les procédures sont toujours en cours, avec plusieurs réunions entre les différentes institutions impliquées, et le suivi de l'appel de décision auprès du Tribunal Administratif.

Un camion pizza stationnera chaque Vendredi soir sur la Place Cavalli à partir de la mi-janvier.

Stationnement devant la barrière de l'Ecole : il est impératif que les parents se disciplinent quand ils viennent chercher leurs enfants à l'Ecole. Ils sont trop nombreux à vouloir se garer au plus près (alors qu'il existe de nombreuses solutions de stationnements à proximité directe du groupe scolaire...)

Aussi, il est prévu dans un premier temps d'avancer la barrière au plus près du bord de la route pour que les voitures n'aient pas la place matérielle de se garer. Ensuite, un marquage au sol indiquera une interdiction de stationner pour laisser libre l'accès pompiers.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 22 Janvier à 18 heures

Vœux de la Municipalité : Vendredi 4 Janvier à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00